

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 février 2026

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-02-2026-07

Date de convocation le 06.02.2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 02
Votants : 13

Le onze février deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes, BAZIARD, LOQUET, CAZENAVE, et ETCHART, ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LAMASOU, LETARGUA, HILLOU, LAPÊTRE, et SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme DAUBAS pouvoir à M CLAVÉ
Mme GUITTONNEAU pouvoir à M LETARGUA

Étaient absents : M LACOSTE-PEDELABORDE
Mme GRAUX

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

OBJET : ECOLE : DEROGATION ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE, MAINTIEN DE L'ORGANISATION SCOLAIRE SUR QUATRE JOURS

Le Maire rappelle que l'école organise sa semaine scolaire sur 4 jours depuis plusieurs années et que cette organisation donne entière satisfaction aux enfants, aux parents et aux enseignants.

Il rappelle que cette organisation sur 4 jours est une dérogation à la règle puisque la semaine scolaire de référence reste la semaine répartie sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin. Cette dérogation a été accordée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) en 2023 pour trois ans. Il convient donc aujourd'hui, pour poursuivre la semaine de 4 jours, de solliciter du DASEN le renouvellement de cette dérogation, et ce avant le 7 mars 2026, date butoir.

Il faut joindre à la demande de prolongation de la semaine de 4 jours, l'avis de l'IEN de circonscription, le PV du conseil d'école favorable bien entendu aux 4 jours et la délibération du Conseil également favorable aux 4 jours.

Le Maire sollicite dès lors le point de vue de l'ensemble du Conseil sur la poursuite de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'école, dans sa séance du 27 janvier 2026, a souhaité la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (procès-verbal de la réunion du Conseil d'école ci-annexé),

CONSIDÉRANT que cette organisation est en totale cohérence avec le projet d'école,

CONSIDÉRANT que cette organisation est compatible avec l'organisation des transports scolaires,

SOLLICITE du DASEN, en accord avec le Conseil d'école, la poursuite de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire et le maintien de la semaine de quatre jours.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Le Maire

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 064-216403964-20260224-11_02_2026_07-DE



M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance
